

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 261

4 février 2013

SOMMAIRE

Alina S.A.	12492	Ihre Maler S.à r.l.	12528
Belfius Financing Company	12499	Immo Samimi-Blasius S.à r.l.	12511
Dado S.à r.l.	12509	IS European Projects Sàrl	12511
Dame Blanche S.à r.l.	12527	IS Projects One Sàrl	12511
DekaBank Deutsche Girozentrale Succursale de Luxembourg	12490	IS Projects Two Sàrl	12511
Digital Realty (St Denis) S.à r.l.	12512	IS Projects Two Sàrl	12511
Ebuzzing	12519	IS Projects Two Sàrl	12511
E&G Fonds	12490	J&E Investments S.à r.l.	12512
E&G Fonds	12491	Kamfe Holding S.A.	12492
Express Services	12509	Kasinvest S.à r.l.	12525
FBP Funds Sicav	12484	Lombard Odier Selection	12482
FHG	12509	Luxembourg Shipping Services S.A.	12482
Fidcum SICAV	12491	Miseler Museksfrënn	12492
Fidcum SICAV	12492	MobyTech Luxembourg S.à r.l.	12523
Financière Chiron S.A.	12509	Nageldesignstudio LA BELLE-MAIN S.à r.l.	12512
Finlabo Investments Sicav	12485	New Charly's sàrl	12527
Flexcom S.à r.l.	12509	Opti Hedge	12485
FMV Mettendorf, GmbH	12528	Ourakan International S.A.	12512
Frin S.A. - SPF	12509	Palmyre	12512
Garconal S.à r.l. SPF	12505	P.L.S.I. S.A.	12512
Geosite S 2 S.à r.l.	12510	RTGEU	12513
Gleinor Holding S.A.	12510	Sernami Invest S.A.	12508
Glenn Arrow II Properties S.à r.l.	12510	Sierra Leone Agriculture S.A.	12483
Globenergie S.A.	12510	Société d'Industrie Mécanique S.A.	12512
Godfroy & Associés S.A.	12510	Sweetlake Corporation S.à r.l.	12508
High-Tense SA	12491	Westa Isic S.A.	12484
Hotel-Restaurant Lanners Sàrl	12510	WestLB Mellon Compass Fund	12483

Luxembourg Shipping Services S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.715.

The Shareholder is invited to assist at the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

scheduled on *February 20th, 2013* at 11.00 a.m. at the registered address in Luxembourg, 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, with the following Agenda:

Agenda:

1. Hearing of the liquidation accounts;
2. Hearing of the Report of the liquidator;
3. Appointment of an auditor for the liquidation;
4. Fixing of the date and of the agenda of 3rd Extraordinary General Meeting called to close the liquidation;
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013013443/1066/17.

Lombard Odier Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.379.

The board of directors of the Company (collectively, the "Board of Directors" and each, a "Director") hereby invites you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of the Company which will be held at the registered office of the Company on *28 February 2013* at 2 p.m. (Luxembourg time) (the "Meeting") to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledgement of the reports of the Board of Directors and the independent auditor of the Company for the financial year ended 30 September 2012.
2. Approval of the annual accounts of the Company for the financial year ended 30 September 2012.
3. Allotment of results and ratification of the payment of the following dividends for the year ended 30 September 2012.

ISIN	Share Classes	Cur- ren- cy	Net Invest- ment Income	Divi- dend	%	TID EU	TID CH
LU0470793810	LO Selection - The Conservative (CHF) P D	CHF	0.00	-	-	0.0000	0.0000
LU0524418620	LO Selection - The Conservative (USD) P D	USD	0.00	-	-	0.0000	0.0000
LU0147161060	LO Selection - The Euro Bond Fund P D	EUR	3.80	1.20	32%	1.2000	1.2000
LU0526581284	LO Selection - The Global Allocation (GBP) P D	GBP	0.02	-	-	0.0000	0.0000
LU0191076123	LO Selection - The Global Conservative 35 Fund P D	CHF	12.71	12.70	100%	11.74324	11.74324
LU0432025889	LO Selection - The Global Convertible Bond Fund (EUR) P D	EUR	14.6564	14.6564	100%	14.6564	14.6564

The above dividends went ex-dividend on 27 November 2012 and were paid on 29 November 2012 in EUR, GBP, CHF and USD to the shareholders registered on the close of business 26 November 2012.

4. Remuneration of the Directors.
5. Discharge to the Directors and the independent auditor of the Company in respect of the carrying out of their duties for the financial year ended 30 September 2012.
6. Statutory election / Resignation of Directors:
 - Acceptance of the resignation of Mrs. Francine Keiser with effect from 1 October 2012;
 - Acceptance of the resignation of Mr. Patrick Zurstrassen with effect from 1 October 2012;
 - Ratification of the co-optation of Mr. Mark Edmonds as Director of the Company with effect from 2 October 2012, in replacement of Mrs. Francine Keiser;

- Ratification of the co-optation of Mr. Mariusz Baranowski as Director of the Company with effect from 2 October 2012, in replacement of Mr. Patrick Zurstrassen;
- Re-election of Mr. Mariusz Baranowski, Mr. Bernard Droux, Mr. Mark Edmonds, Mr. Yvar Mentha and Mr. Jean-Claude Ramel as Directors of the Company until the next annual general meeting to be held in 2014.
- 7. Re-election of PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, as independent auditor of the Company until the next annual general meeting to be held in 2014.
- 8. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum for the items of the Agenda is required and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote.

The voting rights of the shareholders shall be determined by reference to the shares held by him/her as evidenced in the shareholders' register five calendar days before the Meeting.

The prospectus and the key investor information documents (the "KIID") as may be the case, the articles of incorporation and the most recent annual and semi-annual reports of the Company are available free of charge upon request at the registered office of the Company.

If you wish to participate to the Meeting we would be grateful if you could notify the Company of your intention at least two business days before the Meeting.

If you cannot attend the Meeting, we would be grateful if you could return the enclosed proxy-form duly signed, together with a copy of your ID Card / passport in force or an updated list of authorised signatures, should you act on behalf of a corporation, first by telefax and then by mail to the attention of Mrs. Gaëlle Chéry,

Lombard Odier Funds (Europe) S.A., 5, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, telefax no. +352 27 78 10 01 so as to be received no later than 12 p.m. (Luxembourg time) on 26 February 2013. Any proxies received thereafter will not be taken into account.

February 2013.

Référence de publication: 2013017248/755/63.

Sierra Leone Agriculture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 145.182.

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale de la Société tenue le 24 janvier 2013 que M. Kevin Godlington a démissionné de son poste d'administrateur de la Société.

Lors de cette même assemblée générale, M. Shankar Varadharajan, né le 12 octobre 1973 à Chennai, domicilié au Old No. 2, New No.3, Salai Street, Mylapore, Chennai 600 004, Inde et M. Suresh Mangu, né le 9 avril 1971 à Adra, domicilié au 21/2B, Signet Shalom, Dr. Subbaraya, 2nd Street, Kodambakkam, Chennai 600 024, Inde ont été nommés administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sierra Leone Agriculture S.A.

Référence de publication: 2013016034/15.

(130018659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

WestLB Mellon Compass Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.580.

The Quorum required by law not having been reached at the

FIRST EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders held on *January 17, 2013*, the shareholders are hereby convened to attend the Extraordinary General Meeting to be held on February 20, 2013, at 11:00 am CET at the registered office of the Company, with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation") as follows:

""There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "BNY Mellon Compass Fund" (hereinafter the "Company");
2. Miscellaneous.

A draft of the revised Articles of Incorporation is available at the registered office of the Company upon request and free of charge (Tel.:+352 46 26 85 / Fax: +352 46 26 85 825).

The Extraordinary General Meeting will be validly constituted and decide on the items of its agenda regardless of the number of Shares represented if approved by more than two-third majority votes cast.

All shareholders are entitled to attend and vote or to appoint proxies by returning the form of proxy duly dated and signed to J.P. Morgan Bank (Luxembourg) S.A., Company Administration Department (Building C), European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg to the attention of Rachel Carletti prior to February 19, 2013 at 5.00 pm CET. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company.

Luxembourg, January 18, 2013

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013009301/755/28.

FBP Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 97.405.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on Friday *February 15, 2013* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at September 30, 2012
4. Discharge to the Directors
5. Allocation of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast by shareholders present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the company.

The annual report is available on demand and free of charge at the registered office of the company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013011963/755/24.

Westa Isic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.326.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *27th February, 2013* at 3.00 p.m. Luxembourg time at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Termination of the mandate of the Statutory Auditor (réviseur d'Entreprises agréé), Deloitte S.A., having its registered office in L- 2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf and appointment of Baker Tilly S.A.R.L., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 119, Avenue de la Faïencerie.
2. Acceptance of the resignation of Mr. Christoph Kossmann, B Director, and appointment of new B Directors.
3. Transfer of the registered office from 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg to 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.
4. Appointment of the members of audit committee.
5. Adoption of the remuneration policy of the Company.
6. Miscellaneous.

Référence de publication: 2013014075/795/20.

Opti Hedge, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 152.753.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

(the "Meeting") of the Company will be held at the registered office of the Company on 26 February 2013 at 11.00 a.m., in order to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the board of directors and of the auditor report for the accounting year ended October 31, 2012;
2. Approval of the annual accounts for the accounting year ended October 31, 2012;
3. Allocation of the results;
4. Discharge to the directors in respect of the execution of their mandates for the accounting year ended October 31, 2012;
5. Statutory appointments;
6. Miscellaneous.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

The shareholders who would like to be present or represented at the Meeting are required to deposit their share certificates five clear days before the Meeting at the office of BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, where forms of proxy are available.

The annual report as at 31 October 2012 will be available upon request at the registered office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013017210/755/26.

Finlabo Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 152.579.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of FINLABO INVESTMENTS SICAV (hereafter referred to as the "Fund"), a Société d'investissement à capital variable having its registered office in 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 152.579), incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 20th April, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 862 of 27th April, 2010.

The meeting was opened at 11:00 a.m. under the chairmanship of Mrs Cindy Joller, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appointed as Secretary Mrs Laetitia Gorlini, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Mr Philippe Zamperini, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the meeting was the following:

1. Replacement of any reference to the law of 20 December 2002 by reference to the law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment (the "2010 Law") and implementing the so-called UCITS IV EU Directive in articles 3, 5, 8, 14, 16, 20, 26 (previously named 27) and 32 (previously 31) of the Articles of Incorporation;

2. Insertion of two new paragraphs at the end of article 12 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

By derogation to the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Fund is not required to send the annual accounts, as well as the report of the approved statutory auditor and the management report to the registered shareholders at the same time as the convening notice to the annual general meeting. The convening notice shall indicate the place and practical arrangements for providing these documents to the shareholders and shall specify that each shareholder may request that the annual accounts, as well as the report of the approved statutory auditor and the management report are sent to him.

The convening notices to general meetings of shareholders may provide that the quorum and the majority at the general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) on

the fifth day prior to the general meeting (referred to as "Record Date"). The rights of a shareholder to attend a general meeting and to exercise a voting right attaching to his shares are determined in accordance with the shares held by this shareholder at the Record Date.

3. Insertion in Article 22 of the Articles of Incorporation of a new case of suspension of the Net Asset Value calculation and of the issue, conversion and redemption of shares during any period when any Sub-Fund of the Fund is a feeder of a master UCITS which is itself entitled to suspend the redemption or subscription of its shares, whether at its own initiative or at the request of its competent authorities; the determination of the Net Asset Value of shares and the issue, redemption and conversion of shares shall be suspended within the same period of time as the master UCITS;

4. Update of article 26 (renamed 25) in order to clarify that distribution shares may be issued;

5. Update of article 28 (renamed 27) of the Articles of Incorporation in accordance with Chapter 8 of the 2010 Law concerning mergers;

6. Insertion of a new article 28 in the Articles of Incorporation offering the possibility for one Sub-Fund of the Fund to invest in one or more other Sub-Funds of the Fund according to article 181(8) of the 2010 Law;

7. Insertion of a new article 29 in the Articles of Incorporation on master-feeder structures as detailed in Chapter 9 of the 2010 Law;

8. Miscellaneous

a) Formal reorganization of the Articles of Incorporation.

II. The Shareholders were convened to the Meeting by letters containing the Agenda, sent to them by mail and published on the Fund's website on 19th December 2012 as well as published in the Luxembourg Wort, Tageblatt and Memorial on 19th December 2012 and 4th January 2013.

III. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the Meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. It appears from the attendance list that, out of 285,435.288 shares in circulation, 379.821 shares are represented at the meeting.

V. A first meeting of shareholders duly convened, was held on 7th December 2012 in order to decide on the same agenda. This meeting could not take any decision because the legal quorum of presence was not met.

VI. As a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the Agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting decided to replace any reference to the law of 20 December 2002 by reference to the law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment and implementing the so-called UCITS IV EU Directive in articles 3, 5, 8, 14, 16, 20, 26 (previously named 27) and 32 (previously 31) of the Articles of Incorporation.

Second resolution

The Meeting decided to insert two new paragraphs in article 12 of the Articles of Incorporation which shall now read as follows:

Art. 12. Convening of General Meetings. Shareholders will meet upon call by the Board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the Register of Shareholders.

Notice shall be published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg and in a Luxembourg newspaper to the extent required by Luxembourg law, and in such other newspapers as the Board of directors may decide.

A shareholder may participate at any meeting of Shareholders by videoconference or any other means of telecommunication allowing to identify such shareholder. Such means must allow the shareholder to effectively act at such meeting of Shareholders, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such shareholder.

By derogation to the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Fund is not required to send the annual accounts, as well as the report of the approved statutory auditor and the management report to the registered shareholders at the same time as the convening notice to the annual general meeting. The convening notice shall indicate the place and practical arrangements for providing these documents to the shareholders and shall specify that each shareholder may request that the annual accounts, as well as the report of the approved statutory auditor and the management report are sent to him.

The convening notices to general meetings of shareholders may provide that the quorum and the majority at the general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) on the fifth day prior to the general meeting (referred to as "Record Date"). The rights of a shareholder to attend a general

meeting and to exercise a voting right attaching to his shares are determined in accordance with the shares held by this shareholder at the Record Date.

Third resolution

The Meeting decided to update Article 22 of the Articles of Incorporation in order to add a new case of suspension of the Net Asset Value calculation and of the issue, conversion and redemption of shares during any period when any Sub-Fund of the Fund is a feeder of a master UCITS which is itself entitled to suspend the redemption or subscription of its shares, whether at its own initiative or at the request of its competent authorities.

Article 22 will henceforth read as follows:

Art. 22. Suspension of the Net Asset Value calculation and of the issue, conversion and redemption of shares. For the purpose of determination of the issue, redemption and conversion prices, the Net Asset Value of Shares in the Fund shall be determined as to the Shares of each Class of Shares by the Fund from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the Board of directors by regulation may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value being referred to herein as a "Valuation Day"), provided that in any case where any Valuation Day would fall on a day observed as a holiday by banks in Luxembourg or in any other place to be determined by the Board of directors, such Valuation Day shall then be the next bank business day following such holiday.

The Fund may suspend the determination of the Net Asset Value of Shares of any particular Class and the issue and redemption of its Shares from its Shareholders as well as conversion from and to Shares of each Class during:

a) any period when any of the principal stock exchanges or organized markets on which any substantial portion of the investments of the Fund attributable to such Sub-Fund from time to time are quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or

b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Fund attributable to such Sub-Fund would be impracticable; or

c) any period when the Fund is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of such Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the directors be effected at normal rates of exchange; or

d) as soon as the decision to liquidate one or more Sub-Fund/Classes of Shares is taken or in the case of the Fund's dissolution; or

e) any period when any Sub-Fund of the Fund is a feeder of a master UCITS which is itself entitled to suspend the Net Asset Value, the redemption or subscription of its shares, whether at its own initiative or at the request of its competent authorities; the determination of the Net Asset Value of shares and the issue, redemption and conversion of shares shall be suspended within the same period of time as the master UCITS.

Any such suspension shall be publicized, if appropriate, by the Fund and shall be notified to Shareholders requesting purchase of their Shares by the Fund at the time of the filing of the written request for such purchase as specified in Article twenty-one hereof.

Such suspension as to any Sub-Fund/Class of Shares shall have no effect on the calculation of the Net Asset Value, the issue, redemption and conversion of the Shares of any other Sub-Fund/Class of Shares.

Fourth resolution

The Meeting decided to update article 26 (renamed 25) of the Articles of Incorporation in order to clarify that distribution shares may be issued.

Fifth resolution

The Meeting decided to update article 28 (renamed 27) of the Articles of Incorporation in accordance with Chapter 8 of the 2010 Law concerning mergers.

Article 27 will henceforth read as follows:

Art. 27. Dissolution, Liquidation, Merger. The Board of Directors may at any moment and for any reason whatsoever propose the dissolution and liquidation of the Fund to an extraordinary general meeting. The issue of new Shares and the repurchase by the Fund of Shares from holders as presented for repurchase shall cease on the day of publication of the convening notice for the general meeting in which the dissolution and the liquidation of the Fund are proposed.

In the event of the winding up of the Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators who may be individuals or legal entities and who shall have been appointed by the general meeting of Shareholders, which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds in each Sub-Fund shall be distributed to the holders of Shares proportionally with respect to the number of Shares they hold in the relevant Sub-Fund. Amounts not claimed by Shareholders at the close of liquidation shall be deposited with the "Caisse de Consignations" in Luxembourg within nine months following the decision of liquidation.

A Sub-Fund, respectively a Class, may be dissolved by compulsory redemption of Shares of the Sub-Fund/Class concerned, upon:

- a) a decision of the Board of directors if the net assets of the Class concerned have decreased below Euro 1 million or the equivalent in another currency during a certain period of time as disclosed in the Prospectus of the Fund, or if it is required by the interests of the Shareholders concerned, or
- b) the decision of a meeting of holders of Shares of the relevant Sub-Fund/Class. There shall be no quorum requirement and decisions may be taken by a simple majority of the Shares of the Class concerned.

In such event the Shareholders concerned will be advised and the net asset value of the Shares of the relevant Sub-Fund/Class shall be paid on the date of the compulsory redemption. The relevant meeting may also decide that assets attributable to the Class concerned will be distributed on a prorata basis to the holders of Shares of the relevant Sub-Fund/Class which have expressed the wish to receive such assets in kind.

A meeting of holders of Shares of a Sub-Fund/Class may decide to amalgamate such Sub-Fund/Class with another existing Sub-Fund/Class in the Fund or to contribute the assets (and liabilities) of such Sub-Fund/Class to another undertaking for collective investment against issue of Shares of such undertaking for collective investments to be distributed to the holders of Shares of the Sub-Fund/Class considered. If such amalgamation or contribution is required by the interests of the Shareholders concerned or if the net assets of the Sub-Fund/Class have decreased below Euro 1 million or the equivalent in another currency during a certain period of time as disclosed in the Prospectus of the Fund, it may be decided by the Board of directors.

However, for any merger where the merging fund would cease to exist, the merger must be decided by a meeting of shareholders of the merging fund deciding in accordance with the quorum and majority requirements provided by law.

Should the Fund cease to exist following a merger, the effective date of the merger must be recorded by notarial deed.

Insofar as a merger requires the approval of shareholders pursuant to the provisions above, only the approval of the shareholders of the sub-fund concerned shall be required.

Any merger is subject to prior authorisation by the CSSF which shall be provided with specific information as described in Article 67 of the 2010 Law, and, in particular, with the common draft terms of the proposed merger duly approved by the merging fund and the receiving fund.

The common draft terms of the proposed merger shall set out particulars precisely listed in Article 69 of the 2010 Law including but not limited to:

- a) an identification of the type of merger and of the funds involved,
- b) the background to and the rationale for the proposed merger,
- c) the expected impact of the proposed merger on the shareholders of both the merging and the receiving fund,
- d) the criteria adopted for valuation of the assets and, where applicable, the liabilities on the date for calculating the exchange ratio,
- e) the calculation method of the exchange ratio,
- f) the planned effective date of the merger,
- g) the rules applicable to the transfer of assets and the exchange of shares, respectively, and
- h) as the case may be, the Instruments of Incorporation of the newly constituted receiving fund.

In accordance with Article 70 of the 2010 Law, the depositaries of the merging and the receiving funds, insofar as they are established in Luxembourg, must verify the conformity of the particulars with the requirements of the 2010 Law and the Instruments of Incorporation of their respective fund.

In accordance with Article 71 of the 2010 Law, the merging fund established in Luxembourg shall entrust either an approved statutory auditor or, as the case may be, and independent auditor.

A copy of the reports of the approved statutory auditor or, as the case may be, the independent auditor shall be made available on request and free of charge to the shareholders of both the merging and the receiving fund and to their authoritative competent authorities.

Shareholders of the merging and the receiving fund shall be provided with appropriate and accurate information on the proposed merger so as to be able to make an informed judgment of the impact of the merger on their investment.

The decision shall be published upon the initiative of the Fund. The publication shall contain information about the new Sub-Fund/Class or the relevant undertaking for collective investment and shall be made at least 30 days before the last date for requesting redemption or, as the case may be, conversion without any charge other than those retained by the Fund to meet disinvestment costs. The shareholders right to request redemption or, as the case may be, conversion of their shares shall become effective from the moment that the shareholders of the merging fund and those of the receiving fund have been informed of the proposed merger in accordance with the above paragraph and shall cease to exist five working days before the date for calculating the exchange ratio.

Once this period elapses, the decision to merge becomes binding on all shareholders who have not yet availed themselves of the above-mentioned facility.

For such Class meetings, there shall be no quorum requirement and decisions may be taken by a simple majority of the Shares of the Class concerned.

In case of an amalgamation with an unincorporated mutual fund (fonds commun de placement) or a foreign collective investment undertaking, decisions of the Class meeting of the Class concerned shall be binding only for holders of Shares that have voted in favour of such amalgamation.

If following a compulsory redemption of all Shares of one or more Classes, payment of the redemption proceeds cannot be made to a former shareholder, then the amount in question shall be deposited with the Caisse de Consignations within 9 (nine) months following the decision of liquidation for the benefit of the person(s) entitled thereto until the expiry of the period of limitation. The close of liquidation of one or more Sub-Funds or Classes shall in principle also take place within 9 (nine) months from the Board of Directors' decision to liquidate the Sub-Funds or Classes.

If there have been created, as more fully described in Article 5 hereof, within the same Class of Shares two categories, the dissolution rules set out above shall apply, mutatis mutandis, to such categories of Shares.

Where funds have designated a management company, legal, advisory or administrative costs associated with the preparation of the merger shall not be charged to the merging or receiving fund, or to any of their shareholders.

Further details on cross-border as well as domestic funds/sub-funds mergers are disclosed in Chapter 8 of the 2010 Law.

In the event that the Board of directors determines that it is required by the interests of the Shareholders of the relevant Sub-Fund/Class or that a change in the economical or political situation relating to the Sub-Fund/Class concerned has occurred which would justify it, the reorganization of the Sub-Fund, by means of a division into two or more Classes and Categories, may be decided by the Board of directors. Such decision will be published in the same manner as described above and, in addition, the publication will contain information in relation to the two or more new Classes. Such publication will be made within one month before the date on which the reorganization becomes effective in order to enable the Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge before the operation involving division into two or more Classes becomes effective.

Sixth resolution

The Meeting decided to insert a new Article 28 in the Articles of Incorporation offering the possibility for one Sub-Fund of the Fund to invest in one or more other Sub-Funds of the Fund according to article 181(8) of the 2010 Law.

Article 28 will henceforth read as follows:

Art. 28. Investment in one or more Sub-Funds of the Fund. Pursuant to Article 181 (8) of the Law, any sub-fund of the Fund may subscribe, acquire and/or hold securities to be issued or issued by one or more sub-funds of the Fund without the Fund being subject to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, with respect to the subscription, acquisition and/or the holding by a company of its own shares, under the conditions however that:

- the target Sub-Fund does not, in turn, invest in the Sub-Fund invested in this target Sub-Fund; and
- no more than 10% of the assets that the target Sub-Funds whose acquisition is contemplated may be invested in shares of other target Sub-Funds of the Fund; and
- voting rights, if any, attaching to the relevant securities are suspended for as long as they are held by the Sub-Fund concerned and without prejudice to the appropriate processing in the accounts and the periodic reports; and
- in any event, for as long as these securities are held by the Fund, their value will not be taken into consideration for the calculation of the net assets of the Fund for the purposes of verifying the minimum threshold of the net assets imposed by the 2010 Law; and
- there is no duplication of management, subscription or repurchase fees between those at the level of the Sub-Fund of the Fund having invested in the target Sub-Fund, and this target Sub-Fund.

Seventh resolution

The Meeting decided to insert of a new Article 29 on master-feeder structures as detailed in Chapter 9 of the 2010 Law in the Articles of Incorporation.

Article 29 will henceforth read as follows:

Art. 29. Master-feeder structures. Subject to the respect of the provisions of Chapter 9 of the 2010 Law, the Fund or one of its sub-fund may become a feeder Undertaking for Collective Investment in Transferable Securities ("UCITS") by investing at least 85% of its assets in shares of another UCITS or any of its sub-funds (the "Master UCITS").

The Fund or one of its sub-fund may also become a Master UCITS if is not itself a feeder UCITS, if it does not hold units of a feeder UCITS and if it has among its shareholders at least one feeder UCITS.

The adoption of one of the other structure by the Fund shall be subject to the prior approval of the Luxembourg Supervisory Authority, the Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF"), and shall be specifically disclosed in the Fund's Prospectus and marketing communications.

Further details on master-feeder structures may be found in Chapter 9 of the 2010 Law.

Eighth resolution

The Meeting finally decided to formally reorganize the Articles of Incorporation.
There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

The documents having been read to the Meeting, the members of the bureau of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with Us, the Notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Signé: C. JOLLER, L. GORLINI, P. ZAMPERINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3319. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015020/270.

(130017368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

E&G Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 77.618.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 10. Dezember 2012:

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Arnim E. Kogge zum 30. September 2012 zur Kenntnis.

Die Generalversammlung beschließt, Herrn Helmut Kurz, geboren am 16. März 1956 in Waiblingen, Deutschland, beruflich ansässig in Börsenplatz 1, D-70174 Stuttgart,

mit Wirkung zum 26. November 2012 zum Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft zu bestellen.

Bestätigung folgender Verwaltungsratsmitglieder, deren Mandate mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 enden:

- Mario Caroli, Vorsitzender des Verwaltungsrates, beruflich ansässig in Börsenplatz 1, D-70174 Stuttgart;
- Volker Gerstenmaier, Stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates, beruflich ansässig in Börsenplatz 1, D-70174 Stuttgart;
- Helmut Kurz, Verwaltungsratsmitglied;
- Michael Beck, Verwaltungsratsmitglied, beruflich ansässig in Börsenplatz 1, D-70174 Stuttgart.

BDO Compagnie Fiduciaire mit Sitz in Luxemburg wurde als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 bestellt.

Munsbach, den 10. Dezember 2012.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Référence de publication: 2013015667/23.

(130018315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

DekaBank Deutsche Girozentrale Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 38, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 19.336.

Seit 1. November 2012 ist Herr Michael Rüdiger Vorsitzender des Vorstandes der DekaBank Deutsche Girozentrale, Frankfurt am Main.

Herr Oliver Behrens ist stellvertretender Vorsitzender des Vorstands.

Weiterhin gehören dem Vorstand der DekaBank Deutsche Girozentrale als Mitglieder an:

- Dr. Matthias Danne
- Dr. h. c. Friedrich Oelrich
- Dr. Georg Stocker

Die Geschäftsadresse der genannten Herren ist: D-60325 Frankfurt am Main, Mainzer Landstraße 16,

Luxembourg, 23. Januar 2013.

DekaBank Deutsche Girozentrale Succursale de Luxembourg
Gerd Kiefer / Katja Wilbert

Référence de publication: 2013012121/18.

(130014550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Fidcum SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.445.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 17. Dezember 2012:

Die Generalversammlung bestätigt die gegenwärtige Zusammensetzung des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat setzt sich aus folgenden Mitgliedern zusammen:

- Markus Gierke, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- Andreas Czeschinski, Verwaltungsratsmitglied;
- Bernd Schlichter, Verwaltungsratsmitglied.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Die Generalversammlung bestellt PricewaterhouseCoopers Société coopérative, Réviseur d'Entreprises mit Sitz in Luxemburg zum Abschlussprüfer der Gesellschaft. Das Mandat endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Luxembourg, den 17. Dezember 2012.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Référence de publication: 2013015002/19.

(130017929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

High-Tense SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.768.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 31 décembre 2012

1^{ère} Résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat

2^{ième} Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'accepter la démission de Monsieur Romain Thillens de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat et a décidé de le remplacer, par cooptation, par Monsieur Marc LIBOUTON avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen qui continuera donc le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016.

Pour HIGH-TENSE S.A.

Référence de publication: 2013000938/17.

(120226839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

E&G Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 77.618.

Der Jahresabschluss vom 30.09.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 29. Januar 2013.

Référence de publication: 2013014966/10.

(130017928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Fidecum SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 139.445.

Der Jahresabschluss vom 30.09.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, den 29.01.2013.

Référence de publication: 2013015003/10.

(130017930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Alina S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.284.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 janvier 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société ALINA S.A., dont le siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, dénoncé en date du 12 janvier 2009, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 76.284.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, et liquidateur Maître Eglantine FLORI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 15 février 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Eglantine FLORI
Le liquidateur

Référence de publication: 2013015455/18.

(130018088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Miseler Museksfrënn, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5404 Bech-Kleinmacher, 29, rue des Caves.
R.C.S. Luxembourg F 7.986.

Extraits des délibérations de l'Assemblée générale du 21 mars 2012

"(...) Le président constate que le quorum pour délibérer valablement est atteint.

(...)

Transfert du siège social de l'association

L'assemblée générale des membres décide à l'unanimité de modifier l'article 2 comme suit:

Art. 2. Le siège social de l'association est établi au Centre Albaach, 29 rue des Caves, L-5404 Bech-Kleinmacher"
Certifié conforme aux délibérations de l'assemblée générale du 21 mars 2012

Tom BELLION
Président

Référence de publication: 2013001058/16.

(120226634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Kamfe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 174.734.

STATUTS

L'an deux mille treize, le seize janvier,

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

M. Engin Yörük, entrepreneur, né le 19 août 1950 à Istanbul (Turquie), de nationalité turque, demeurant au 40, Avenue de la Grande Armée, 75017 Paris (France),

1. Forme et Dénomination. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de KAMFE HOLDING S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. Le décès d'un des actionnaires de la Société n'entraînera pas la dissolution de la Société.

4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. Elle pourra investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut créer ou acquérir, sans limitation, tout brevet, licence, marques, dessins, modèles et noms de domaine afin d'exploiter ses droits d'auteur, exclusivement ou non, ou de les commercialiser, soit en les vendant à une partie tierce, soit en octroyant des licences d'exploitation, exclusivement ou non, à une ou plusieurs personnes.

4.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatorze millions d'euros (EUR 14.000.000) représenté par quatorze mille (14.000) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Ces actions se divisent comme suit:

- (i) 7.000 (sept mille) actions de classe A;
- (ii) 1.000 (mille) actions de classe B;
- (iii) 1.000 (mille) actions de classe C;
- (iv) 1.000 (mille) actions de classe D;
- (v) 1.000 (mille) actions de classe E;
- (vi) 1.000 (mille) actions de classe F;
- (vii) 500 (cinq cent) actions de classe G;
- (viii) 500 (cinq cent) actions de classe H;
- (ix) 500 (cinq cent) actions de classe I; et
- (x) 500 (cinq cent) actions de classe J.

Toute référence faite aux «actions» ci-après devra être formulée en tant que référence à la Classe d'actions A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H et/ou I et/ou J, dépendant du contexte.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté par l'émission soit d'actions ordinaires ou d'actions rachetables supplémentaires, ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la Loi.

6.4. Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'actions, en ce compris par l'annulation d'une, ou de plusieurs classes entières d'actions, par le rachat et l'annulation de toutes les actions qui ont été émises dans cette ou ces classes(s). Dans le cas d'un rachat et de l'annulation de classes d'actions, ces rachats et annulations d'actions devront être fait par ordre alphabétique inversé (en débutant pas la classe J).

6.5. Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre indiqué ci-dessus), cette classe d'actions donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, à un Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total Annulé défini par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs des classes d'actions rachetées et annulées recevront de la Société un montant équivalent à la valeur d'annulation par action pour chacune des actions des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

6.6 La valeur d'annulation par action sera calculée en divisant le Montant Total Annulé par le nombre d'actions existant dans la classe d'actions faisant l'objet du rachat et de l'annulation.

6.7 Le Montant Total Annulé sera le montant déterminé par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total Annulé pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible dans la classe correspondante au moment de son annulation, à moins qu'une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise selon le formalisme requis pour le changement des Statuts de la Société en décide autrement, sous réserve toutefois que le Montant Total de l'Annulation n'excède jamais le Montant Disponible.

6.8 Suite au rachat et à l'annulation des actions d'une classe concernée, la valeur d'annulation par action sera due et payable par la Société.

6.9. Dans le cadre de l'article 6, les définitions suivantes s'appliquent

Montant Disponible:

Signifie le montant total des profits nets de la Société (en ce compris les profits reportés) dans la mesure où les actionnaires auraient bénéficié d'un droit à une distribution de dividendes conformément aux Statuts, augmenté (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant des montants de la réduction du capital social et de la partie correspondante de la réserve légale mais diminués par (i) toute perte (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout montant placé en réserve conformément aux dispositions de la loi et des Statuts, le tout tel que déterminé sur base des Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute sur la question, double comptabilisation) de sorte que:

$$AA = (NP+P+CR) - (L+LR)$$

Ou

AA= Montant Disponible

NP = profits nets (en ce compris les profits nets reportés)

P= toute réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction de capital et de la réserve relative à la classe d'actions à annuler

L= pertes (en ce compris les pertes reportées)

LR = toute somme à affecter à des réserves conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires:

Signifie les comptes intérimaires de la Société à la date des comptes intérimaires concernés

Date des Comptes Intérimaires:

Signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Classe d'actions concernée.

7. Cession des actions. La cession d'actions s'effectue par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentants au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve de la cession tout document qu'elle jugera approprié.

8. Assemblées des actionnaires.

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le premier mardi de juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent. 8.4. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

9. Convocation - Quorum - Procurations - Avis de convocation.

9.1. Les conditions posées par la Loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action quelque soit la classe donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie ou câble.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

10. Administration.

10.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres répartis en deux catégories: les administrateurs A et les administrateurs B. Les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2. L'assemblée générale des actionnaires nomme les membres du conseil d'administration. Les actionnaires déterminent également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui se réunira à Luxembourg au siège social de la Société au moins deux fois par an et en toute hypothèse à chaque fois que l'intérêt de la Société l'exigera.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvé dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble.

11.6. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins un administrateur A et B est présent ou représenté. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

13. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration de la Société est composé d'administrateurs A et d'administrateurs B. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration conformément à l'objet social de la Société et qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société composé d'administrateurs A et d'administrateurs B.

14. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Le conseil d'administration peut ainsi déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs A qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

15. Représentation.

15.1. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature conjointe de deux administrateurs dont un administrateur A et un administrateur B.

15.2. Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un administrateur-délégué de la Société.

16. Conflit d'intérêts.

16.1. Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

16.2. Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne pourra prendre part au vote eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera ladite transaction.

16.3. Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 16.2. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

16.4. Les articles 16.2. et 16.3. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

17. Commissaire aux comptes.

17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

17.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

19. Affectation des bénéfices.

19.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net (le Bénéfice Net). Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le Bénéfice Net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

19.2. Sous réserve des dispositions des Articles 19.1 et 19.3, l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde du Bénéfice Net et décidera de payer des dividendes conformément à l'article 19.7 de ces Statuts aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende aux différentes classes d'actions dans les proportions que l'assemblée jugera appropriée et/ou de l'affecter à la réserve et/ou le reporter.

19.3. L'assemblée générale des actionnaires pourra allouer tout profit qui, conformément et sous réserve de la Loi ainsi que des présents statuts, est disponible pour une distribution sous forme de dividendes ou d'acompte sur dividendes.

19.4. Les dividendes devront être payés en lieu et place déterminés par le Conseil d'Administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires.

19.5. Les dividendes peuvent être payés en Euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société.

19.6. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi et conformément à l'article 19.7.

19.7. En cas de distribution de dividende et dans la mesure où il existe suffisamment de fonds distribuables, ce dividende devra être alloué et payé de la façon suivante:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque action devra être distribué en parts égales à tous les actionnaires au prorata de leurs actions indépendamment de leur classe; et

(ii) le solde du montant distribuable sera alloué dans son intégralité aux actionnaires de la dernière classe par ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier lieu les actions de classe J, et si le cas échéant ces dernières sont inexistantes, les actions de classe I et ainsi de suite).

20. Dissolution et Liquidation.

20.1. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

20.2. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

20.3. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux actionnaires de manière à réaliser sur une base globale un résultat identique au résultat économique découlant des règles de distribution implémentées pour les distributions de dividendes dans l'article 19.7.

21. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Paiement

Ensuite, Monsieur Engin Yörük prénommé déclare souscrire à l'ensemble du capital social de la Société représenté par quatorze mille (14.000) actions ayant une valeur nominale d'un montant de mille euros (1.000 EUR) chacune, réparties de la manière suivante:

(i) 7.000 (sept mille) actions de classe A, numérotées de 1 à 7.000;

(ii) 1.000 (mille) actions de classe B, numérotées de 7.001 à 8.000;

(iii) 1.000 (mille) actions de classe C, numérotées de 8.001 à 9.000;

- (iv) 1.000 (mille) actions de classe D, numérotées de 9.001 à 10.000;
- (v) 1.000 (mille) actions de classe E, numérotées de 10.001 à 11.000;
- (vi) 1.000 (mille) actions de classe F, numérotées de 11.001 à 12.000;
- (vii) 500 (cinq cent) actions de classe G, numérotées de 12.001 à 12.500;
- (viii) 500 (cinq cent) actions de classe H, numérotées de 12.501 à 13.000;
- (ix) 500 (cinq cent) actions de classe I, numérotées de 13.001 à 13.500; et
- (x) 500 (cinq cent) actions de classe J, numérotées de 13.501 à 14.000.

Les quatorze mille (14.000) actions de la Société ensemble avec des valeurs mobilières donnant droit à l'acquisition de titres représentant une quotité du capital social pour un montant total de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 EUR), ont été intégralement payées au moyen d'un apport en nature d'un montant de seize millions cinq cent mille euros (EUR 16.500.000), consistant en:

(i) Mille sept cents (1.700) parts sociales ayant une valeur comptable de huit millions cinq cent mille euros (EUR 8.500.000), représentant 85 % du capital social de la société INTER-HOTELS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 58, Avenue de Wagram, 75017 Paris, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 423 124 510; et

(ii) Deux mille (2.000) parts sociales ayant une valeur comptable de huit millions d'euros (EUR 8.000.000) représentant 100 % du capital social de la société HOTEL-JEUNESSE, une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 58, Avenue de Wagram, 75017 Paris, Paris, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 432 778 538.

L'apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par Interaudit S.à r.l., réviseur indépendant, membre de «l'Institut des Réviseurs d'Entreprises» et autorisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), ayant son siège social au 119, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en date de la présente (le Rapport) concluant comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre et de la valeur attribuée aux obligations convertibles qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le notaire certifie en outre que les conditions énoncées à l'article 26-1 de la Loi ont été remplies. Le Rapport signé ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour des fins d'enregistrement.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ [-].

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

- (i) Le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à quatre;
- (ii) Le nombre de commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) Sont nommés administrateurs pour une période de six ans:

* *Administrateur de classe A:*

- Monsieur Engin Yörük, susmentionné.

* *Administrateurs de classe B:*

- Monsieur Christian Mognol, Senior Vice-Président à SGG S.A., né le 15 janvier 1962 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Madame Natalia Venturini, employée, née le 22 mai 1970 à Moscou (Russie), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Smain Bouchareb, employé, né le 19 août 1978 à Mulhouse (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(iv) Est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans:

- FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230.

(v) Le siège social de la société est fixé à: 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(vi) L'actionnaire prend connaissance de la tenue de la première réunion du conseil d'administration de la Société en date de ce jour et des décisions adoptées au cours de ladite réunion.

(vi) L'actionnaire approuve l'émission de deux mille cinq cents (2.500) obligations convertibles ayant une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune, pour un montant total de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 EUR), qui seront régies par les termes et conditions adoptés par le conseil d'administration de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: YÖRÜK, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 janvier 2013. Relation LAC/2013/2593. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015790/353.

(130018439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Belfius Financing Company, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 156.767.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of January.

Before Us, Maître Karine Reuter, notary residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholder of Belfius Financing Company a société anonyme governed by the laws of Luxembourg,

having its registered office at L-2661 Luxembourg, 42 rue de la Vallée, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated under the laws of the Cayman Islands but having had its registered office transferred to Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Francis KESSELER, notary public residing in Esch/Alzette, on October 29th, 2010, the same deed having restated the articles of incorporation of the company,

registered with the Register of Commerce and Companies at Luxembourg, Section B, under the number B 156.767, having a subscribed capital of EUR 433,920.- (four hundred thirty three thousand nine hundred twenty Euro), divided into 600,000 (six hundred thousand) shares without par value.

The meeting is presided by Dirk VANDERSCHRICK

who appoints as secretary Christine RACOT

The meeting elected as scrutineer Geoffrey HUPKENS

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That a general meeting of the bondholders has been held at the registered office of the Company on January 28th, 2013 at 11 AM which duly approved the proposals made by the board of directors relating to the amendment of article 4 of the articles of association of the Company, in order to approve a new text of corporate purpose. The minutes of the said meeting of the bondholders are attached to the present minutes.

II. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiver of convening notices;
2. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company, in order to approve a new text of corporate purpose which will read as follows:

« **Art. 4.** The purpose of the Company is: (a) to hold shareholdings and stakes, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign company or undertakings, as well as to manage and optimise these stakes, (b) to acquire by way of participations, contributions, guarantees, acquisitions or options, negotiation or any other means, securities, rights, patents, licenses and other assets, provided the Company considers it appropriate to do so, and in general to hold, manage, optimise, sell or transfer the aforementioned, in whole or in part; (c) to take part in commercial, financial or other transactions and to grant to any holding company, subsidiary, associated or affiliated company or any other company belonging to the same corporate group as the Company any financial assistance, loan, advance or guarantee; (d) to borrow, raise funds by any means whatsoever (including without limitation the issuance of preferred equity certificates (PECs) (nonconvertible or convertible into shares), loans, bonds, acknowledgements of debt and any other form of debt or type of instrument) and to ensure the reimbursement of any borrowed amount; to perform all operations directly or indirectly related to this purpose.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other type of security (surety), as well as any form of compensation, to Luxembourg or foreign entity(ies) in relation to its own obligations and debts, or in relation

to the obligations and debts of subsidiaries, associated or affiliated companies or any company belonging to the same corporate group.

The Company may acquire immovable property located abroad or in Luxembourg.

The Company may moreover perform any commercial, technical or financial transactions, involving movable or immovable property, which are directly or indirectly related to the abovementioned purpose.»;

3. Adoption of a nominal value of one Euro (EUR 1,-) per share and replacement of the six hundred thousand (600,000) shares without par value by four hundred thirty-three thousand nine hundred and twenty (433,920) shares having a par value of one Euro (EUR 1.00) each;

4. Increase of the share capital by an amount of two million five hundred and forty-six thousand six hundred and thirty-nine Euro (EUR 2,546,639.00) so as to bring it from its current amount of four hundred thirty-three thousand nine hundred and twenty Euro (EUR 433,920.00) up to two million nine hundred and eighty thousand five hundred and fifty-nine Euro (EUR 2,980,559.00) by the creation and issuance of two million five hundred and forty-six thousand six hundred and thirty-nine (2,546,639) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each having the same rights and obligations as the existing shares;

5. Subscription of the two million five hundred and forty-six thousand six hundred and thirty-nine (2,546,639) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each by the sole shareholder BELFIUS BANQUE SA by (i) a contribution in cash of one million three hundred and eight thousand euro (EUR 1,308,000.00) paid up to the extend of 25% and (ii) by the incorporation of the distributable reserves for an amount of one million two hundred and thirty-eight thousand six hundred and thirty-nine Euro (EUR 1,238,639.00) fully paid up;

6. Replacement of the two million nine hundred and eighty thousand five hundred and fifty-nine shares (2,980,559) with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each by two million nine hundred and eighty thousand five hundred and fifty-nine shares (2,980,559) without par value;

7. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to be read as follows:

« **Art. 5.** The corporate capital is set at two million nine hundred and eighty thousand five hundred and fifty-nine Euro (EUR 2,980,559.00) represented by two million nine hundred and eighty thousand five hundred and fifty-nine (2,980,559) shares without par value.»;

8. Transfer of the registered office of the Company from 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg to 20, rue de l'Industrie, L-8399 WINDHOF with effect as from February 1st, 2013 and subsequent modification of the first and second paragraphs of article 2 of the articles of incorporation to be read as follows:

« **Art. 2.** The registered office of the company is established in the municipality of Koerich.

It may be transferred to any other place in the municipality of Koerich Luxembourg by a decision of the board of directors.»;

9. Miscellaneous.

III) That the shareholder, present or represented, as well as the number of its shares held by it, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholder or the proxy of the represented shareholder, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

IV) That the proxy of the represented shareholder, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

V) That the present meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering it as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The general meeting decides the amendment of article 4 of the articles of association of the Company, in order to approve a new text of corporate purpose which will read as follows:

« **Art. 4.** The purpose of the Company is: (a) to hold shareholdings and stakes, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign company or undertakings, as well as to manage and optimise these stakes, (b) to acquire by way of participations, contributions, guarantees, acquisitions or options, negotiation or any other means, securities, rights, patents, licenses and other assets, provided the Company considers it appropriate to do so, and in general to hold, manage, optimise, sell or transfer the aforementioned, in whole or in part; (c) to take part in commercial, financial or other transactions and to grant to any holding company, subsidiary, associated or affiliated company or any other company belonging to the same corporate group as the Company any financial assistance, loan, advance or guarantee; (d) to borrow, raise funds by any means whatsoever (including without limitation the issuance of

preferred equity certificates (PECs) (nonconvertible or convertible into shares), loans, bonds, acknowledgements of debt and any other form of debt or type of instrument) and to ensure the reimbursement of any borrowed amount; to perform all operations directly or indirectly related to this purpose.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other type of security (surety), as well as any form of compensation, to Luxembourg or foreign entity(ies) in relation to its own obligations and debts, or in relation to the obligations and debts of subsidiaries, associated or affiliated companies or any company belonging to the same corporate group.

The Company may acquire immovable property located abroad or in Luxembourg.

The Company may moreover perform any commercial, technical or financial transactions, involving movable or immovable property, which are directly or indirectly related to the abovementioned purpose.»

The general meeting states that the above resolution has been adopted in accordance with article 67-1 (3) of the Luxembourg law concerning commercial companies.

Third resolution

The general meeting decides the adoption of a nominal value of one Euro (EUR 1,-) per share and the replacement of the six hundred thousand (600,000) shares without par value by four hundred and thirty-three thousand nine hundred and twenty (433,920) shares having a par value of one Euro (EUR 1.00) each.

Fourth resolution

The general meeting decides to increase the share capital by an amount of two million five hundred and forty-six thousand six hundred and thirty-nine Euro (EUR 2,546,639.00) so as to bring it from its current amount of four hundred thirty-three thousand nine hundred and twenty Euro (EUR 433,920.00) up to two million nine hundred and eighty thousand five hundred and fifty-nine Euro (EUR 2,980,559.00) by the creation and issuance of two million five hundred and forty-six thousand six hundred and thirty-nine (2,546,639) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Fifth resolution

The general meeting admits the subscription of the two million five hundred and forty-six thousand six hundred and thirty-nine (2,546,639) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each by the sole shareholder BELFIUS BANQUE SA, here represented by Dirk VANDERS CHRICK,

by (i) a contribution in cash of one million three hundred and eight thousand euro (EUR 1,308,000.00) paid up to the extend of 25% and (ii) by the incorporation of the distributable reserves for an amount of one million two hundred and thirty-eight thousand six hundred and thirty-nine Euro (EUR 1,238,639.00) fully paid up.

The proof of the existing distributable reserves has been reported to the undersigned notary by a balance sheet of the Company as at December 31st, 2012 which will remain annexed to the present deed.

Sixth resolution

The general meeting decides the replacement of the two million nine hundred and eighty thousand five hundred and fifty-nine shares (2,980,559) with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each by two million nine hundred and eighty thousand five hundred and fifty-nine shares (2,980,559) without par value.

Seventh resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to be read as follows:

« **Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at two million nine hundred and eighty thousand five hundred and fifty-nine Euro (EUR 2,980,559.00) represented by two million nine hundred and eighty thousand five hundred and fifty-nine (2,980,559) shares without par value.»

Eighth resolution

The general meeting decides to transfer with effect as from February 1st, 2013 the registered office of the Company from 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg to 20, rue de l'Industrie, L-8399 WINDHOF and to modify subsequently the first and second paragraphs of article 2 of the articles of incorporation to be read as follows:

« **Art. 2. First paragraph.** The registered office of the company is established in the municipality of Koerich.

Art. 2. Second paragraph. It may be transferred to any other place in the municipality of Koerich by a decision of the board of directors.»

There being no further business, the meeting is closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand six hundred euros (2.600.-€).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version.

On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the english version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mil treize, le vingt-huit janvier.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire de la société

Belfius Financing Company

une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42 rue de la Vallée (la «Société»),

constituée sous les lois des Iles Caïmans mais ayant transféré son siège au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire public de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 octobre 2010, par lequel acte ont été repris les statuts de la société,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 156.767

dont le capital souscrit s'élève à la somme de EUR 433.920.- (quatre cent trente-trois mille neuf cent vingt euros, représenté par 600.000 (six cent mille) actions sans valeur nominale.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Dirk VANDERSCHRICK,

qui désigne comme secrétaire Christine RACOT.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Geoffrey HUPKENS.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'une assemblée générale des obligataires s'est tenue au siège social de la société en date du 28 janvier 2013 à 11h00, laquelle assemblée a approuvé les propositions faites par le conseil d'administration concernant la modification de l'article 4 des statuts de la Société, afin d'approuver le nouveau texte relatif à l'objet social. Le procès-verbal de ladite assemblée des obligataires restera annexé aux présentes.

II- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux modalités de convocations;

2. Modification de l'article 4 des statuts de la société, afin d'approuver le nouveau texte relatif à l'objet social et ayant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet: (a) la prise de participations et d'intérêts, sous n'importe quelle forme, dans toute (s) société(s) ou entreprise(s), commerciale(s), industrielle(s), financière(s) ou autre(s), luxembourgeoise(s) ou étrangère (s), ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, (b) d'acquérir par des participations, apports, garanties, acquisitions ou options, négociation ou tout autre moyen des titres, droits, brevets, licences et autres biens, pour autant que la Société l'estime approprié, et généralement de détenir, gérer, mettre en valeur, vendre ou céder les éléments précités en tout ou partie; (c) de prendre part à des transactions commerciales, financières ou autres, et d'accorder à toute société holding, filiale, société apparentée ou liée ou toute société qui appartient au même groupe de sociétés que la Société, toute assistance, tout prêt, avance ou garantie; (d) d'emprunter, lever des fonds par tout moyen (incluant, mais non limité à l'émission de certificats de capital préférentiel (PECS) (convertibles ou non en parts sociales), prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes et instruments) et d'assurer le remboursement de toute somme d'argent empruntée; d'exécuter toute opération se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et tout autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entité(s) luxembourgeoise(s) ou étrangère(s) en relation avec ses propres obligations et dettes, ou en rapport avec les obligations et dettes de filiales, sociétés ou entités liées ou sociétés appartenant au même groupe de sociétés.

La société peut acquérir des immeubles situés tant à l'étranger qu'au Luxembourg,

La Société peut par ailleurs exécuter toute opération commerciale, technique ou financière, de nature mobilière ou immobilière en rapport direct ou indirect avec les matières ci-dessus décrites.»

3. Adoption d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par action et remplacement des six cent mille (600.000) actions sans désignation de valeur nominale par quatre cent trente-trois mil neuf cent vingt (433.920) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

4. Augmentation du capital social de la société d'un montant de deux millions cinq cent quarante-six mil six cent trente-neuf euro (EUR 2.546.639,00) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent trente-trois mil neuf cent vingt euros (EUR 433.920,00) à deux millions neuf cent quatre-vingt mil cinq cent cinquante-neuf euros (EUR 2.980.559,00) par la création et l'émission de deux millions cinq cent quarante-six mil six cent trente-neuf (2.546.639) actions, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

5. Souscription des deux millions cinq cent quarante-six mil six cent trente-neuf (2.546.639) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune par l'actionnaire unique BELFIUS BANQUE SA par (i) un apport en numéraire de un million trois cent huit mil euros (EUR 1.308.000,00) libéré à hauteur de 25% et (ii) par une incorporation des réserves disponibles pour un montant de un million deux cent trente-huit mil six cent trente-neuf euros (1.238.639,00) entièrement libéré;

6. Remplacement des deux millions neuf cent quatre-vingt mil cinq cent cinquante-neuf (2.980.559) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune par deux millions neuf cent quatre-vingt mil cinq cent cinquante-neuf (2.980.559) actions sans désignation de valeur nominale;

7. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à deux millions neuf cent quatre-vingt mil cinq cent cinquante-neuf euros (EUR 2.980.559,00) représenté par deux millions neuf cent quatre-vingt mil cinq cent cinquante-neuf (2.980.559) actions sans valeur nominale.»

8. Transfert du siège social de la société avec effet au 1^{er} février 2013 du 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg au 20, rue de L'industrie, L-8399 WINDHOF et modification subséquente des premier et deuxième paragraphes de l'article 2 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier paragraphe.** Le siège de la société est établi dans la commune de Koerich»

« **Art. 2. Deuxième paragraphe.** Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Koerich par simple décision du conseil d'administration.»

9. Divers

III) Que l'actionnaire, présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions possédées par lui, est porté sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire présent ou le mandataire de celui représenté, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

IV) Que la procuration de l'actionnaire représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

V) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide la modification de l'article 4 des statuts de la société, afin d'approuver le nouveau texte relatif à l'objet social et ayant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet: (a) la prise de participations et d'intérêts, sous n'importe quelle forme, dans toute (s) société(s) ou entreprise(s), commerciale(s), industrielle(s), financière(s) ou autre(s), luxembourgeoise(s) ou étrangère (s), ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, (b) d'acquérir par des participations, apports, garanties, acquisitions ou options, négociation ou tout autre moyen des titres, droits, brevets, licences et autres biens, pour autant que la Société l'estime approprié, et généralement de détenir, gérer, mettre en valeur, vendre ou céder les éléments précités en tout ou partie; (c) de prendre part à des transactions commerciales, financières ou autres, et d'accorder à toute société holding, filiale, société apparentée ou liée ou toute société qui appartient au même groupe de sociétés que la Société, toute assistance, tout prêt, avance ou garantie; (d) d'emprunter, lever des fonds par tout moyen (incluant, mais non limité à l'émission de certificats de capital préférentiel (PECS) (convertibles ou non en parts sociales), prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes et instruments) et d'assurer le remboursement de toute somme d'argent empruntée; d'exécuter toute opération se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et tout autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entité(s) luxembourgeoise(s) ou étrangère(s) en relation avec ses propres obligations et dettes,

ou en rapport avec les obligations et dettes de filiales, sociétés ou entités liées ou sociétés appartenant au même groupe de sociétés.

La société peut acquérir des immeubles situés tant à l'étranger qu'au Luxembourg,

La Société peut par ailleurs exécuter toute opération commerciale, technique ou financière, de nature mobilière ou immobilière en rapport direct ou indirect avec les matières ci-dessus décrites.»

L'assemblée générale des actionnaires constate que cette résolution a été prise conformément à l'article 67-1 (3) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide l'adoption d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par action et le remplacement des six cent mille (600.000) actions sans désignation de valeur nominale par quatre cent trente-trois mil neuf cent vingt (433.920) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide l'augmentation du capital social de la société d'un montant de deux millions cinq cent quarante-six mil six cent trente-neuf euros (EUR 2.546.639,00) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent trente-trois mil neuf cent vingt euros (EUR 433.920,00) à deux millions neuf cent quatre-vingt mil cinq cent cinquante-neuf euros (EUR 2.980.559,00) par la création et l'émission de deux millions cinq cent quarante-six mil six cent trente-neuf (2.546.639) actions, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'admettre la souscription des deux millions cinq cent quarante-six mil six cent trente-neuf (2.546.639) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune par l'actionnaire unique BELFIUS BANQUE SA, représentée par Dirk VANDERSCHRICK,

par (i) un apport en numéraire de un million trois cent huit mil euros (EUR 1.308.000,00) libéré à hauteur de 25% et (ii) par une incorporation des réserves disponibles pour un montant de un million deux cent trente-huit mil six cent trente-neuf euros (1.238.639,00) entièrement libéré.

La preuve de l'existence de ces réserves a été rapportée au notaire instrumentant sous la forme d'un bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2012, qui restera annexé au présent procès-verbal.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide le remplacement des deux millions neuf cent quatre-vingt mil cinq cent cinquante-neuf (2.980.559) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune par deux millions neuf cent quatre-vingt mil cinq cent cinquante-neuf (2.980.559) actions sans désignation de valeur nominale.

Septième résolution

L'assemblée générale décide la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à deux millions neuf cent quatre-vingt mil cinq cent cinquante-neuf euros (EUR 2.980.559,00) représenté par deux millions neuf cent quatre-vingt mil cinq cent cinquante-neuf (2.980.559) actions sans valeur nominale.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de transférer avec effet au 1^{er} février 2013, le siège social de la société du 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg au 20, rue de L'industrie, L-8399 WINDHOF et de modifier les premier et deuxième paragraphes de l'article 2 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier paragraphe.** Le siège de la société est établi dans la commune de Koerich»

« **Art. 2. Deuxième paragraphe.** Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Koerich par simple décision du conseil d'administration.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille six cents euros (2.600.-€).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée faite aux parties comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: D. VANDERSCHRICK, C. RACOT, G. HUPKENS, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1377. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M.HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 30 January 2013.

Référence de publication: 2013016185/318.

(130019093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Garconal S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 172.191.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-one of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Appeared:

Mr. Paul Jean Joseph Marie Louis Knaepen, born in Sint Truiden, Belgium on 6 January 1942, residing at Brakelmeerstraat 9, B-9830 St. Martens-Latem (Belgium)

here represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated December 31, 2012, attached to the present deed,

acting as sole shareholder of "Garconal S.à r.l. SPF", a Luxembourg société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172191 (the «Company»).

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 22, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2834 of November 22, 2012.

The sole shareholder requests the notary to act the following declarations:

The agenda of the present is the following:

1. Acknowledgement of the common draft terms of the cross-border merger between the Company and Medkna B.V., a private company with limited liability incorporated under the laws of The Netherlands, having its statutory seat in Utrecht, The Netherlands and its business address at Soestdijkseweg Zuid 179, 3721 AB Bilthoven, registered in The Netherlands with the Dutch Trade Register under registration number 30138500, adopted by the board of directors of the Company on November 15, 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2893 on November 29, 20 12, and its deposit with the Dutch Trade Register on November 20, 2012, was published in the Netherlands Government Gazette ("Staatscourant") of November 20, 2012 and the Dutch newspaper "Trouw" of November 20, 2012 («the Merger Proposal»).

2. Acknowledgement that the documents listed in article 267 (1) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended («the Law») have been available for inspection by the Shareholders of the Company at the registered office of the Company, at least one month before the date hereof.

3. Acknowledgment (i) that, from an accounting point of view, the operations of Medkna BV will be treated as having been carried out on behalf of the Company as of September 30, 2012 and (ii) that the Merger (as defined below) will only be effective among the merging companies and vis-à-vis third parties after the publication of this Meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations according to articles 273ter and 9 of the Law;

4. Acknowledgement of a certificate drawn up by a civil-law notary, Hendrik ten Voorde, officiating in Amsterdam (The Netherlands), attesting that Medkna BV has completed the formalities required by the Dutch law for Merger.

5. Approval of the simplified cross-border merger of the Company and Jadi («the Merger»), whereby Medkna BV will transfer to the Company all its assets and liabilities, in accordance with article 278 of the Law, as described in the Merger Proposal.

After deliberation, the sole Shareholder unanimously took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder noted that being under the simplified cross-border merger regime, the shareholders of the merging companies have found out and decided that the Merger will be performed without having the Merger Proposal examined by an independent expert and without a written report prepared by an independent expert.

The sole shareholder acknowledges the Merger Proposal between the Company and Medkna B.V., a private company with limited liability incorporated under the laws of The Netherlands, having its statutory seat in Utrecht, The Netherlands

and its business address at Soestdijkseweg Zuid 179, 3721 AB Bilthoven, registered in The Netherlands with the Dutch Trade Register under registration number 30138500, adopted by the board of directors of the Company on November 15, 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2893 on November 29, 2012, and its deposit with the Dutch Trade Register on November 20, 2012, was published in the Netherlands Government Gazette ("Staatscourant") of November 20, 2012 and the Dutch newspaper "Trouw" of November 20, 2012 («the Merger Proposal»).

Second resolution

The sole shareholder notes that all the documents listed in article 267 (1) of the Law have been available for inspection by the Shareholders of the Company at the registered office of the Company, at least one month before the date of the present Meeting.

Third resolution

The sole shareholder acknowledge (i) that, from an accounting point of view, the operations of Medkna BV will be treated as having been carried out on behalf of the Company as of September 30, 2012 and (ii) that the Merger will only be effective among the merging companies and vis-à-vis third parties after the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of this Meeting according to articles 273ter and 9 of the Law.

Fourth resolution

The sole shareholder acknowledges a certificate drawn up by a civil-law notary, Hendrik ten Voorde, officiating in Amsterdam (The Netherlands), attesting that Medkna BV has completed the formalities required by the Dutch law for Merger, a copy is attached hereto.

Fifth resolution

The sole shareholder approves the Merger, as described in the Merger Proposal, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2893 of November 29, 2012.

Statement

In accordance with article 271 (2) of the LSC, the undersigned notary declares having verified and certifies the existence and validity of the legal acts and formalities imposed on the Company in order to realise the Merger and the validity of the Merger Proposal.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 3,000.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le trente-et-un décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Paul Joseph Marie Louise KNAEPEN, né en Sint Truiden, Belgique le 6 janvier 1942, résidant au Brakelmeerstraat 9, B-9830 St. Martems-Latem (Belgique),

Ici représenté par Mr Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 31 décembre 2012, jointe en annexe au présent acte,

en sa qualité de seul et unique associé de la société Garconal S.à r.l. SPF, une société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.172191 (la «Société»)

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2834 du 22 novembre 2012.

Ensuite l'associé unique a requis le notaire d'acter les déclaration suivantes:

L'ordre du jour des présentes est le suivant:

1. Prise d'acte (i) du projet de fusion transfrontalière entre la Société et Medkna B.V., une société à responsabilité limitée («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid») constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Utrecht, Pays-Bas, et son bureau d'exploitation à (3721 AB) Bilthoven, Soestdijkseweg Zuid 179, enregistrée aux Pays-Bas auprès du registre du commerce néerlandais sous le numéro 30138500, adopté par le conseil d'administration de la Société le 15 décembre 2012 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 2893 du 29 novembre 2012 et son dépôt auprès du Registre de Commerce néerlandais du 20 novembre 2012 a été publié dans le journal officiel néerlandais ("Staatscourant") du 20 novembre 2012 et dans le journal néerlandais le "Trouw" du 20 novembre 2012 («le Projet de Fusion»).

2. Prise d'acte du fait que les documents listés à l'article 267 (1) inclus, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi») ont été déposés au siège social de la Société et mis à la disposition des Actionnaires pour inspection au moins un mois avant la date de la présente assemblée;

3. Prise d'acte du fait que, (i) d'un point de vue comptable, les opérations de Medkna seront traitées comme si elles l'avaient été pour le compte de la Société à partir du 30 septembre 2012 et (ii) que la Fusion (telle que définie ci-après) ne sera effective entre les sociétés fusionnantes et vis-à-vis des tiers qu'après la publication de la présente assemblée dans le Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, conformément aux articles 273ter et 9 de la Loi;

4. Prise de connaissance du certificat émanant du notaire Hendrik ten Voorde, résidant à Amsterdam (Pays-Bas), attestant que Medkna BV a accompli les formalités lui incombant en vertu du droit néerlandais pour la Fusion.

5. Approbation de la fusion transfrontalière simplifiée entre de la Société et de Medkna BV («la Fusion»), par laquelle Medkna BV transfère à la Société tous ses actifs et passifs conformément à l'article 278 de la Loi, tel que décrit dans le Projet de Fusion.

Ensuite l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a noté que s'agissant d'une fusion transfrontalière simplifiée, tous les actionnaires des sociétés absorbantes ont établi et décidé que la Fusion serait faite sans qu'il soit besoin que le Projet de Fusion soit examiné par un expert indépendant et sans un rapport écrit rédigé par un expert indépendant

L'actionnaire unique prend connaissance du Projet de Fusion transfrontalière entre la Société et Medkna B.V., une société à responsabilité limitée («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid») constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Utrecht, Pays-Bas, et son bureau d'exploitation à (3721 AB) Bilthoven, Soestdijkseweg Zuid 179, enregistrée aux Pays-Bas auprès du registre du commerce néerlandais sous le numéro 30138500, adopté par le conseil d'administration de la Société le 15 décembre 2012 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 2893 du 29 novembre 2012 et son dépôt auprès du Registre de Commerce néerlandais du 20 novembre 2012 a été publié dans le journal officiel néerlandais ("Staatscourant") du 20 novembre 2012 et dans le journal néerlandais le "Trouw" du 20 novembre 2012 («le Projet de Fusion»)..

Deuxième résolution

L'actionnaire unique constate que tous les documents listés à l'article 267 (1) de la Loi ont été déposés au siège social de la Société et mis à la disposition des Actionnaires pour inspection au moins un mois avant la date de la présente assemblée.

Troisième résolution

L'actionnaire unique prend acte du fait (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de Medkna BV seront traitées comme si elles l'avaient été pour le compte de la Société à partir du 30 septembre 2012 et (ii) que la Fusion ne sera effective entre les sociétés fusionnantes et vis-à-vis des tiers qu'après la publication au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations de la présente assemblée conformément aux articles 273ter et 9 de la Loi.

Quatrième résolution

L'actionnaire prend connaissance du certificat émanant du notaire Hendrik ten Voorde, résidant à Amsterdam (Pays-Bas), attestant que Medkna BV a accompli les formalités lui incombant en vertu du droit néerlandais pour la Fusion. Une copie de ce dernier étant annexée aux présentes.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique approuve la Fusion, telle que décrite dans le Projet de Fusion publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2893 du 29 novembre 2012.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ EUR 3.000.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 janvier 2013. Relation: LAC/2013/1188. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016342/168.

(130019728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Sweetlake Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.839.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de l'associée unique tenue en date du 18 décembre 2012 par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, relative à la migration de la société Sweetlake Corporation S.à r.l. (anciennement Sweetlake Corporation N.V.):

Le gérant unique de la société Sweetlake Corporation S.à r.l. (anciennement Sweetlake Corporation N.V.) pour une durée indéterminée est:

Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 9.098.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

The current sole manager for an undetermined duration of Sweetlake Corporation S.à r.l. (anciennement Sweetlake Corporation N.V.) is:

Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

Sweetlake Corporation S.à r.l.

(anciennement Sweetlake Corporation N.V.)

Represented by Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013001264/25.

(130000259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Sernami Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 145.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002072/9.

(130001433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Dado S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7360 Helmdange, 7B, rue de Helmdange.

R.C.S. Luxembourg B 152.510.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002344/9.

(130002157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

FHG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.800,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 97.245.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002393/9.

(130001789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Express Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 4.516.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002367/9.

(130001673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Financière Chiron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.437.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002397/9.

(130002393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Flexcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 103.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002403/9.

(130001654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Frin S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 33.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002413/9.

(130001926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Geosite S 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002420/9.

(130002067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Glenn Arrow II Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.675.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002422/9.

(130002192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Globenergie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 155.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002443/9.

(130001759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Gleignor Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002442/9.

(130002339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Godfroy & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2349 Luxembourg, 36, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 62.357.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002444/9.

(130001994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Hotel-Restaurant Lanners Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 1, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 91.505.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002462/9.

(130001869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Immo Samimi-Blasius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7730 Colmar-Berg, 18, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 100.430.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002472/9.

(130001870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

IS European Projects Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002500/9.

(130002026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

IS Projects One Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002502/9.

(130002024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

IS Projects Two Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002503/9.

(130002020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

IS Projects Two Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002504/9.

(130002021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

IS Projects Two Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002505/9.

(130002022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

J&E Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 114.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002512/9.

(130002166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Nageldesignstudio LA BELLE-MAIN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 10, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 152.977.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002604/9.

(130001995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

P.L.S.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 86.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002640/9.

(130001576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Palmyre, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 103.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002643/9.

(130001664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Ourakan International S.A., Société Anonyme,
(anc. Société d'Industrie Mécanique S.A.).**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 150.340.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002633/9.

(130001921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Digital Realty (St Denis) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 136.278.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65593 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013000767/10.

(130000519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

RTGEU, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 174.764.

STATUTES

In the year two thousand and thirteenth, on twenty-ninth of January.

Before, Maître Karine Reuter, notary residing in Pétange,

There appeared:

R.T.G. PROPERTIES LTD, a limited company existing under the laws of Israel, having its registered office at Hayezira 3, Ramat Gan, Israel, and having the following company number 512838079.

here represented by Maurice HOUSSA, by virtue of a power of attorney, given on January 27, 2013.

Said proxy, after having been initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "RTGEU" (the Company).

Art. 2. The purpose of the Company is the participation, under any possible forms, in Luxembourg or foreign businesses and companies of any kind, be it commercial, industrial, financial or others, the acquisition of all kinds of securities and rights, by the way of participation, investment, subscription, underwriting or option, negotiation and all other ways. The Company may grant to the companies and businesses it takes interest in, assistance, loans and guaranties, and finally may do all kind of operations and activities related directly or indirectly to its corporate purpose.

Moreover, the company may take any decisions and carry out any actions which the company deems useful to the accomplishment and the development of its purposes, especially by borrowing, by issuing notes and bonds, and by lending funds to the above mentioned companies.

The purpose of the company is furthermore the management, renting and letting, the promotion as well as the enforcement of real estate, for its own purpose.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any interested party.

The Company may furthermore transact all commercial, industrial and financial, personal and real estate businesses which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or might facilitate its development.

In general, the corporation may carry out any commercial, industrial and financial operation, movable or immovable, as well as all transactions and operations which it may deem useful to the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) per share each.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company.

No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders. The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Any shareholder of the Company shall be entitled to transfer its respective shares in the Company to a Permitted Transferee. For the purposes of this article, a "Permitted Transferee" means, in respect of any shareholder of the Company, any entity or natural person which: (i) Controls such shareholder of the Company; (ii) is Controlled by such shareholder of the Company; or (iii) is under common Control with such shareholder of the Company. "Control" shall mean holding at least fifty percent (50%) of all issued share capital and voting rights and rights to nominate fifty percent (50%) of the directors.

Art. 10. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders.

An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by R.T.G. PROPERTIES LTD, a limited company existing under the laws of the Israel, having its registered office at Hayezira 3, Ramat Gan, Israel, and having the following company number 512838079.

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) which are at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euros (1,500.- EUR)

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 1.

The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time Mrs. Yonit Tzadok-Nordenberg, Chief Financial Officer, born on 22 January 1972 in Tel Aviv (Israel), residing in Apr 7C, 3625 Oxford Avenue, Bronx New York, United States

2. the registered office of the Company is established at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-neuf janvier.

Pardevant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Pétange

A comparu:

R.T.G. PROPERTIES LTD, une "limited company" de droit de l'État d'Israël, avec siège social à Hayezira 3, Ramat Gan, Israel, et inscrite sous le numéro d'entreprise 512838079.

représentée par Monsieur Maurice HOUSSA, en vertu d'une procuration donnée le 27 janvier 2013.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «RTGEU» (la Société).

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Tout associé est autorisé à céder ses parts de la Société à un Cessionnaire Autorisé. Pour les besoins du présent article, un «Cessionnaire Autorisé» signifie, par rapport à tout associé de la Société, toute personne morale ou personne physique qui: (i) Contrôle cet associé de la Société; (ii) est Contrôlé par cet associé de la Société; ou (iii) est Contrôlé de manière conjointe avec cet associé de la Société. Par «Contrôle» l'on entend la détention d'au moins (50%) de l'ensemble des actions émises représentatives du capital social et des droits de vote et des droits de désigner (50%) des administrateurs.

Art. 10. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant, pourra ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par R.T.G. PROPERTIES LTD, une "limited company" de droit de l'Etat d'Israël, avec siège social à Hayezira 3, Ramat Gan, Israël, et inscrite sous le numéro d'entreprise 512838079.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en espèces de EUR 12.500, (douze mille cinq cents euros) qui se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cent (EUR 1.500,-) euros.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Madame Yonit Tzadok-Nordenberg, Chief Financial Officer, née le 22 janvier 1972 à Tel Aviv (Israël), demeurant à Apr 7C, 3625 Oxford Avenue, Bronx New York, United States;
2. le siège social de la Société est établi au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: M. HOUSSA, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1439. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016580/341.

(130019316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Ebuzzing, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.995.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Ebuzzing, a société anonyme, having its registered office at 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 113.995 (the "Company"), and incorporated on 20 January 2006 by deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 878 of 4 May 2006. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 29 March 2012, published in the Mémorial number 1573 of 22 June 2012.

The meeting was presided by Karl Pardaens, avocat, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary Paul Florin, avocat, residing in Luxembourg and as scrutineer Paul Florin, avocat, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented together with the number of shares held by them, are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer, the proxyholders and the undersigned notary. This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

2. It appears from the attendance list that out of all the shares in issue in the Company, being (i) two hundred sixty thousand two hundred twenty-nine (260,229) Ordinary Shares (divided into (a) two hundred fifty-one thousand nine hundred forty-seven (251,947) Class A Ordinary Shares and (b) eight thousand two hundred eighty-two (8,282) Class B Ordinary Shares), (ii) sixty-two thousand three hundred twenty (62,320) Class A Preference Shares (divided into (a) forty-six thousand seventy (46,070) Class A1 Preference Shares and (b) sixteen thousand two hundred fifty (16,250) Class A2 Preference Shares), and (iii) fifty-four thousand eight hundred eighteen (54,818) Class B Preference Shares (divided into (a) thirty-six thousand five hundred thirty-three (36,533) Class B1 Preference Shares and (b) eighteen thousand two hundred eighty-five (18,285) Class B2 Preference Shares), 181,858 Ordinary Shares, 62,320 Class A Preference Shares and 54,818 Class B Preference Shares are duly represented at the present general meeting so that 79% of the issued share capital and shareholders of the Company are represented at the present meeting and declare having had full knowledge of its agenda.

3. All the shares of the Company being in registered form, the shareholders have been duly convened by registered mail sent on 18 December 2012.

4. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment and increase of the authorised un-issued share capital of the Company from its amount of four million two hundred forty-one thousand nine hundred fifty Euro (EUR 4,241,950) to four million four hundred thirty-four thousand four hundred fifty Euro (EUR 4,434,450) to be represented by one hundred sixty-seven thousand six hundred forty-three (167,643) Class A Ordinary Shares, five thousand two hundred thirty-five (5,235) Class A Preference Shares (of any sub-class) and four thousand five hundred (4,500) Class B Preference Shares (of any sub-class), each having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25); renewal of the authorisation granted to the board of directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised un-issued share capital of the Company for a period of five

years as from the publication of the amendments to the articles of association of the Company (the "Articles") by the meeting as contemplated hereby; acknowledgment of a report by the board of directors of the Company in accordance with article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, concerning the price and conditions, at which the Class B Preference Shares (of any sub-class) may be issued pursuant to the authorised un-issued capital, such issuances being made without reserving any preferential subscription rights of existing shareholders; and in relation thereto decision to waive, suppress and authorise the board of directors of the Company to suppress any preferential subscription rights in case of issue of Class B Preference Shares (of any sub-class) by the Company within the limits of the authorised un-issued share capital; consequential amendment of articles 5.2 and 5.3 of the Articles.

2. Acknowledgment and approval of the new warrant to be issued by the Company granting the right to subscribe to Class B Preference Shares (of any sub-class) according to the terms and conditions set forth by the board of directors of the Company and the issuance thereof.

After deliberation, the meeting adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the authorised un-issued share capital of the Company from its amount of four million two hundred forty-one thousand nine hundred fifty Euro (EUR 4,241,950) to four million four hundred thirty-four thousand four hundred fifty Euro (EUR 4,434,450) to be represented by one hundred sixty-seven thousand six hundred forty-three (167,643) Class A Ordinary Shares, five thousand two hundred thirty-five (5,235) Class A Preference Shares (of any sub-class) and four thousand five hundred (4,500) Class B Preference Shares (of any sub-class), each having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25).

The meeting consequently resolved to amend articles 5.2 and 5.3 of the Articles as follows:

" **5.2.** The authorised capital of the Company is set at four million four hundred thirty-four thousand four hundred fifty Euro (EUR 4,434,450) represented by:

- one hundred sixty-seven thousand six hundred forty-three (167,643) Class A Ordinary Shares;
 - five thousand two hundred and thirty-five (5,235) Class A Preference Shares (of any sub-class); and
 - four thousand five hundred (4,500) Class B Preference Shares (of any subclass),
- each having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25).

The board of directors may, until the fifth anniversary of the publication of the deed of the extraordinary general meeting of the shareholders held on 27 December 2012, increase the share capital by the issue of new shares once or in several tranches within the authorised capital within the limits mentioned above. Such increases of capital may be issued with or without share premium, to be paid up in cash, in kind or by settlement of actual, liquid and immediately payable claims vis-à-vis the Company, as well as by incorporation of profits carried forward, available reserves or share premiums (it being understood that in the latter case, the increase of capital will be realised without issue of new shares)."

The meeting then resolved to renew the authorisation granted to the board of directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised un-issued share capital of the Company for a period of five years as from the publication of the amendments to the Articles by the meeting as set forth below.

Thereafter, the meeting acknowledged the report by the board of directors of the Company dated 18 December 2012 in accordance with article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, concerning the price and conditions at which the Class A Ordinary Shares and the Class B Preference Shares (of any sub-class) may be issued pursuant to the authorised un-issued capital, such issuances being made without reserving any preferential subscription rights of existing shareholders whether by law or in any shareholders agreement or similar agreement entered into from time to time.

The meeting further resolved to waive, suppress and authorise the board of directors of the Company to suppress, any preferential subscription rights in case of issue of Class A Ordinary Shares and of Class B Preference Shares (of any sub-class) within the limits of the authorised un-issued share capital.

Second resolution

The meeting acknowledged and approved the new warrants to be issued by the Company granting the right to subscribe to Class A Ordinary Shares according to the terms and conditions set forth by the board of directors of the Company and the issuance thereof.

The meeting also acknowledged and approved the new warrant to be issued by the Company granting the right to subscribe to Class B Preference Shares (of any subclass) according to the terms and conditions set forth by the board of directors of the Company and the issuance thereof.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above are estimated at EUR 1,500.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Ebuzzing, une société anonyme ayant son siège social au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.995 (la «Société»), et constituée le 20 janvier 2006 suivant acte reçu de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 878 du 4 mai 2006. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 29 mars 2012 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial numéro 1573 du 22 juin 2012.

L'assemblée a désigné comme président Karl Pardaens, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme secrétaire Paul Florin, avocat, demeurant à Luxembourg et en tant que scrutateur Paul Florin, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur, les mandataires et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Il résulte de la liste de présence que sur l'ensemble des actions émises dans la Société, à savoir (i) deux cent soixante mille deux cent vingt-neuf (260.229) Actions Ordinaires (divisées en (a) deux cent cinquante et un mille neuf cent quarante-sept (251.947) Actions Ordinaires de Classe A et (b) huit mille deux cent quatre-vingt-deux (8.282) Actions Ordinaires de Classe B), (ii) soixante-deux mille trois cent vingt (62.320) Actions Préférentielles de Classe A (divisées en (a) quarante-six mille soixante-dix (46.070) Actions Préférentielles de Classe A1 et (b) seize mille deux cent cinquante (16.250) Actions Préférentielles de Classe A2), et (iii) cinquante-quatre mille huit cent dix-huit (54.818) Actions Préférentielles de Classe B (divisées en (a) trente-six mille cinq cent trente-trois (36.533) Actions Préférentielles de Classe B1 et (b) dix-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq (18.285) Actions Préférentielles de Classe B2), 181.858 Actions Ordinaires, 62.320 Actions Préférentielles de Classe A et 54.818 Actions Préférentielles de Classe B sont dûment représentées à la présente assemblée générale, de sorte que 79 % du capital social émis et des actionnaires de la Société sont représentés à la présente assemblée et déclarent avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour.

3. Toutes les actions étant nominatives, les actionnaires ont été dûment convoqués par lettre recommandée envoyée le 18 décembre 2012.

4. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

1. Modification et augmentation du capital social autorisé non-émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de quatre millions deux cent quarante et un mille neuf cent cinquante euros (4.241.950 EUR) à quatre millions quatre cent trente-quatre mille quatre cent cinquante euros (4.434.450 EUR) représenté par cent soixante sept mille six cent quarante-trois (167.643) Actions Ordinaires de Classe A, cinq mille deux cents trente-cinq (5.235) Actions préférentielles de Classe A (de toute sous-catégorie) et quatre mille cinq cents (4.500) Actions préférentielles de Classe B (de toute sous-catégorie), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune; renouvellement de l'autorisation accordée au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé non-émis de la Société pour une durée de cinq ans à compter de la publication des modifications des statuts de la Société (les «Statuts») par l'assemblée telles que prévues par le présent acte; constat d'un rapport établi par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en ce qui concerne le prix et les conditions auxquels les Actions Préférentielles de Classe B (de toute sous-catégorie) peuvent être émises conformément au capital autorisé non-émis, lesdites émissions étant effectuées sans réserver de droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants; et en ce qui concerne la décision de renoncer à, supprimer et autoriser le conseil d'administration de la Société à supprimer tous les droits préférentiels de souscription en cas d'émission d'Actions Préférentielles de Classe B (de toute sous-catégorie) par la Société dans les limites du capital social autorisé non-émis; modification en conséquence des 5.2 et 5.3 des Statuts.

2. Constat et approbation du nouveau bon de souscription d'actions à émettre par la Société octroyant le droit de souscrire aux Actions Préférentielles de Classe B (de toute sous-catégorie) conformément aux conditions fixées par le conseil d'administration de la Société et de son émission.

Après délibération, l'assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social autorisé non-émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de quatre millions deux cent quarante et un mille neuf cent cinquante euros (4.241.950 EUR) à quatre millions quatre cent trente-quatre mille quatre cent cinquante euros (4.434.450 EUR) représenté par cent soixante sept mille six cent quarante-trois (167.643) Actions Ordinaires de Classe A, cinq mille deux cents trente-cinq (5.235) Actions préférentielles de Classe A (de toute sous-catégorie) et quatre mille cinq cents (4.500) Actions préférentielles de Classe B (de toute sous-catégorie), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

L'assemblée a par conséquent décidé de modifier les articles 5.2 et 5.3 des Statuts comme suit:

« **5.2.** Le capital autorisé de la Société est fixé à quatre millions quatre cent trente-quatre mille quatre cent cinquante euros (4.434.450 EUR) représenté par:

- cent soixante sept mille six cent quarante-trois (167.643) Actions Ordinaires de Classe A;
- cinq mille deux cent trente-cinq (5.235) Actions Préférentielles de Classe A (de toute sous-catégorie); et
- quatre mille cinq cents (4.500) Actions préférentielles de Classe B (de toute sous-catégorie), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Le conseil d'administration peut, jusqu'au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 27 décembre 2012, augmenter le capital social par l'émission de nouvelles actions en une ou plusieurs tranches, dans les limites du capital social autorisé mentionnées ci-dessus. Ces augmentations de capital peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par règlement de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission (étant entendu que dans ce dernier cas, l'augmentation de capital s'opèrera sans émission de nouvelles actions).»

L'assemblée a ensuite décidé de renouveler l'autorisation accordée au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé non émis de la Société pour une durée de cinq ans à compter de la publication des modifications apportées aux Statuts par l'assemblée telles qu'énoncées ci-dessous.

Après quoi, l'assemblée a constaté le rapport établi par le conseil d'administration de la Société en date du 18 décembre 2012 conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en ce qui concerne le prix et les conditions auxquels les Actions Ordinaires de Classe A et les Actions Préférentielles de Classe B (de toute sous-catégorie) peuvent être émises conformément au capital autorisé non-émis, lesdites émissions étant effectuées sans réserver de droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants soit en vertu de la loi, soit en vertu d'un pacte d'actionnaires ou de tout autre contrat similaire conclu de temps à autre.

L'assemblée a également décidé de renoncer à, supprimer et autoriser le conseil d'administration de la Société à supprimer tous les droits préférentiels de souscription en cas d'émission d'Actions Ordinaires de Classe A et d'Actions Préférentielles de Classe B (de toute sous-catégorie) dans les limites du capital social autorisé non-émis.

Seconde résolution

L'assemblée a constaté et approuvé les nouveaux bons de souscription d'actions à émettre par la Société octroyant le droit de souscrire aux Actions Ordinaires de Classe A conformément aux conditions fixées par le conseil d'administration de la Société et leur émission.

L'assemblée a constaté et approuvé le nouveau bon de souscription d'actions à émettre par la Société octroyant le droit de souscrire aux Actions Préférentielles de Classe B (de toute sous-catégorie) conformément aux conditions fixées par le conseil d'administration de la Société et son émission.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties aux présentes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, les membres du bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: K. PARDAENS, P. FLORIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/632. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014346/209.

(130017303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

MobyTech Lux, MobyTech Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 173.639.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le onzième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

On comparu:

1.- Monsieur Pierre Prodohl, sans profession, né le 10 juillet 1978 à Nancy, demeurant au 2, rue des Carrières, L-1316, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

2.- Monsieur Jérôme Riff, sans profession, né le 31 décembre 1977 à Créhange (France) domicilié au 42, rue Saint Sigisbert F-57050 Le Ban Saint Martin.

Lesquels comparants, ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de: MobyTech Luxembourg S.à r.l. en abrégé MobyTech Lux.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Mondercange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet l'importation, la production, et la commercialisation de biens de consommation courante dans les domaines de l'électronique, l'informatique, et des télécommunications.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 25.000 Euros (vingt-cinq mille euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 50 Euros (cinquante euros) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2013.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

Monsieur Pierre Prodohl, prénommé, quatre cents parts sociales	400
Monsieur Jérôme Riff, prénommé, cent parts sociales	<u>100</u>
TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont les deux seuls associés se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de 25.000 Euros (vingt-cinq mille euros) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (1.100.-EUR).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Pierre Prodohl, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique. Il peut déléguer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi à L-3313 Bergem, 95, Grand-Rue.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pierre Prodohl, Jérôme Riff, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 décembre 2012. LAC / 2012 / 59994. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168060/103.

(120221812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Kasinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 154.839.

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant, Me Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à 21, rue Schwiedelbrouch, L-8806 Rambrouch.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de «Kasinvest S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 839 (la Société).

La Société a été constituée le 15 juillet 2010 suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié en date du 29 septembre 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2025, page 97154.

Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

Ont comparu:

1. FCPR FLFPE, un fonds commun de placement à risques à procédure allégée régi par les lois de la République Française, représenté par sa société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, LFPI Gestion, une société par actions simplifiée de droit français dont le siège social se situe à Paris, 24-26, rue Ballu, 75009 Paris, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 450 708 508, représentée par son Président, M. Fabien Bismuth (FCPR FLFPE);

2. LFPE S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions soumise au régime des sociétés d'investissement en capital à risque, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg numéro B 125 398, représentée par son associé commandité LFPE S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, (LFPE); Les parties sub 1. et 2. représentés par Monsieur Claude CRAUSER, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration conférée par un acte sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

FCPR FLFPE et LFPE sont ci-après désignées ensemble comme les Associés.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la Société a un capital social souscrit de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

II. FCPR FLFPE détient trois cent quatre-vingt-et-un mille neuf cent quarante-quatre (381.944) parts sociales et LFPE détient huit cent soixante-huit mille cinquante-six (868.056) parts sociales dans le capital social de la Société de sorte que l'intégralité du capital social de la Société, savoir un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales est présent ou représenté et l'Assemblée peut donc valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,00) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,00) par l'émission de dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

2. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que mentionné au point 1. ci-dessus par le biais d'un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements mentionnés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de United Trust, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

5. Divers.

IV. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,00) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-),

représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,00) par l'émission de dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de la Société, une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

1. FCPR FLFPE, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois millions cinquante-cinq mille cinq cents (3.055.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de trente mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 30.555,00) (la créance FCPR FLFPE) que FCPR FLFPE détient contre la Société (l'Apport FCPR FLFPE).

2. LFPE, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six millions neuf cent quarante-quatre mille cinq cents (6.944.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de soixante-neuf mille quatre cent quarante-cinq euros (EUR 69.445,00) (la créance LFPE) que LFPE détient contre la Société (l'Apport LFPE).

L'Apport FCPR FLFPE et l'Apport LFPE sont ci-après désignées ensemble comme les Apports.

Les Apports d'une valeur totale de cent mille euros (EUR 100.000,00) seront affectés au compte capital social de la Société.

L'existence et l'évaluation des Apports est prouvée au notaire instrumentant notamment par (a) deux (2) certificats émis à la date des présentes par les Associés et les gérants de la Société (les Certificats) et (b) le bilan de la Société daté du 30 juin 2012 (le Bilan).

Le certificat concernant l'Apport FCPR FLFPE indique essentiellement que:

(i) FCPR FLFPE est le propriétaire de la Créance FCPR FLFPE, il est le seul titulaire de la Créance FCPR FLFPE et possède le droit d'en disposer;

(ii) la Créance FCPR FLFPE est certaine liquide et exigible;

(iii) basé sur les principes comptables généralement admis la Créance FCPR FLFPE contribué à la Société selon le Bilan s'élève au moins à trente mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 30.555,00) et depuis la clôture du Bilan aucun changement matériel ne s'est produit qui pourrait déprécier l'apport effectué à la Société;

(iv) la Créance FCPR FLFPE contribué à la Société est librement cessible par l'Apporteur et n'est pas grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir par un nantissement ou un usufruit sur la Créance FCPR FLFPE et ne fait pas l'objet d'une sûreté;

(v) toutes les formalités pour transférer la propriété de la Créance FCPR FLFPE contribué à la Société ont été ou seront accomplies par l'Apporteur et dès réception de l'apport de la Créance FCPR FLFPE par l'Apporteur à la Société. La Société deviendra pleine propriétaire de la Créance FCPR FLFPE qui sera éteinte à hauteur de trente mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 30.555,00) par voie de confusion en vertu de l'article 1300 du code civil Luxembourgeois. Le certificat concernant l'Apport LFPE indique essentiellement que:

(vi) LFPE est le propriétaire de la Créance LFPE, il est le seul titulaire de la Créance LFPE et possède le droit d'en disposer;

(vii) la Créance LFPE est certaine liquide et exigible;

(viii) basé sur les principes comptables généralement admis la Créance LFPE contribué à la Société selon le Bilan s'élève au moins à soixante-neuf mille quatre cent quarante-cinq euros (EUR 69.445,00) et depuis la clôture du Bilan aucun changement matériel ne s'est produit qui pourrait déprécier l'apport effectué à la Société;

(ix) la Créance LFPE contribué à la Société est librement cessible par l'Apporteur et n'est pas grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir par un nantissement ou un usufruit sur la Créance LFPE et ne fait pas l'objet d'une sûreté;

(x) toutes les formalités pour transférer la propriété de la Créance LFPE contribué à la Société ont été ou seront accomplies par l'Apporteur et dès réception de l'apport de la Créance LFPE par l'Apporteur à la Société. La Société deviendra pleine propriétaire de la Créance LFPE qui sera éteinte à hauteur de soixante-neuf mille quatre cent quarante-cinq euros (EUR 69.445,00) par voie de confusion en vertu de l'article 1300 du code civil Luxembourgeois.

Les Certificats et le Bilan signés pour accord par les gérants de la Société et les Associés après signature "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,00) représenté par onze millions deux cent cinquante mille (11.250.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: Crauser, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 octobre 2012. Relation: RED/2012/1300. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 octobre 2012.

J.-P. MEYERS.

Référence de publication: 2012167966/135.

(120221092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

**Dame Blanche S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. New Charly's sàrl).**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.859.

L'an deux mille douze, le six décembre.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Vitantonio LOTITO, commerçant, né à Sammichele di Bari, Italie, le 27 novembre 1958 (Matricule 1958 1127 319), demeurant à L-5760 Hassel, 17, rue de Luxembourg,

2.- Madame Mariya TABAYEVA, commerçante, née à Zaitchenko, Novoazovsk, Donets, Ukraine, le 19 décembre 1977 (Matricule 1977 1219 368), demeurante L-5760 Hassel, 17, rue de Luxembourg.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée NEW CHARLY'S S.à r.l., avec siège social à L-4599 Differdange, 41, rue J.-F. Kennedy,

constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 21 octobre 2010, publié au Mémorial C no 2831 en date du 24 décembre 2010.

Ceci exposé, les associés prénommés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, et ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social dans la Ville de Luxembourg.

2.- Suite à la résolution qui précède la première phrase de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est fixé dans la Ville de Luxembourg» (...)

3.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-2560 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.

4.- L'assemblée générale décide de changer la dénomination en DAME BLANCHE S.à r.l.

5.- Suite à la résolution qui précède l'article 1^{er} des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de «DAME BLANCHE S.à r.l.»

6.- L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et de donner par conséquence la teneur suivante à l'article 3 des statuts:

« **Art. 3.** La société a pour l'objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, d'un café-brasserie et d'un bar d'ambiance avec petite restauration.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.»

7.- L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de Monsieur Vitantonio LOTITO, en tant que gérant technique et de Madame Mariya TABAYEVA, en tant que gérante administrative de la société avec décharge.

8.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Vitantonio LOTITO, préqualifié, et de Monsieur Frédéric TRIDEMY, serveur, né à Creutzwald, France, le 3 juillet 1970 (Matricule 1970 0703 935), demeurant à L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck.

9.- La société sera valablement engagée en toutes circonstances sous les signatures conjointes des deux gérants.

10.- L'assemblée générale décide de renoncer à l'indication de la souscription du capital social à l'article 6 des statuts. Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et honoraires en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire par nom, prénom, état ou demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Lotito, Tabayeva, Tridemy, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: EAC / 2012 / 16772. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168137/55.

(120221439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Ihre Maler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4972 Dippach, 43, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 116.710.

Gemäß Übertragungsvertrag vom 29. August 2008 lautet der Gesellschafter der Gesellschaft Ihre Maler Sàrl, Société à responsabilité limitée, mit Sitz in der 43, Route des Trois Cantons, L-4972 Dippach, eingetragen im Luxemburger Handels und Firmenregister unter der Nummer RCS Luxembourg B-116710 wie folgt:

Herr Oliver Matthias ZENZ 100 Anteile

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 13. Dezember 2012.

Unterschrift

Geschäftsführer

Référence de publication: 2013001794/15.

(130000911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

FMV Mettendorf, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 95, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 64.395.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001727/10.

(130001264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.